

■ 17^e congrès national de l'apiculture française à Villefranche-sur-Saône (Rhône)

Les apiculteurs satisfaits du plan Saddier

Le député-maire de Bonneville, Martial Saddier, est venu présenter aux apiculteurs le contenu de son plan de soutien à la filière apicole, du « couvain au pot de miel ». Ses propositions ont été bien reçues par les professionnels.

La surmortalité des abeilles n'est plus contestable », lançait en préambule Martial Saddier. Son premier objectif sera de participer à la création d'une interprofession chargée de mieux défendre l'intérêt de la filière animale. Plusieurs voix se sont déjà élevées pour veiller à la défense des plus « petits » avec, en leitmotiv, ce n'est pas le nombre de ruches qui fait l'apiculteur !

Un comité de pilotage, présidé par le député de Haute-Savoie, sera mis en place avant Noël. « L'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) sera invitée à la table », insiste-t-il. Un institut technique, adossé à l'Acta (Association de coordination technique agricole), verra le jour également, tout comme un BTS apicole. La déclaration annuelle de ruches sera réactivée.

Sur le sujet attendu de la lutte contre la mortalité du cheptel, Martial Saddier a dévoilé plusieurs pistes de travail : une relance des programmes de recherche sur certains prédateurs comme le varroa ; une vigilance sur les critères d'homologation des produits phytosanitaires qui, selon les apiculteurs, « comportent trop de failles » ; vigilance aussi sur les OGM. Le second volet a trait



Aux côtés d'Henri Clément, Jean-Marie Barbançon président de la FNOSAD (Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales) et José-Anne Lortsch, présidente du SNA (Syndicat national d'apiculture) ont approuvé les orientations du rapport Saddier.

aux ressources protéiques des abeilles. La capacité mellifère des espèces végétales est souvent négligée. Des mesures devront être prises pour corriger ce déséquilibre. Enfin, le développement du frelon asiatique, qui menace les ruches de l'Hexagone, sera traité avec attention.

Les responsables de la filière ont salué l'esprit d'ouverture du plan, mais tenaient à enfoncer le clou. « La France

jouait son rôle de sentinelle de l'environnement quand elle a interdit le « gauchon » et le « régent ». Elle ne le joue plus quand elle autorise le cruiser », assène le président de l'Unaf Henri Clément. Mais, c'est sûrement dans le dialogue que se trouve l'issue. « Si on n'est pas consensuel, on ne va pas avancer... », poursuit Martial Saddier.

David Bessenay ■

■ Economie

Une consommation soutenue

En quelques années, la production de miel en France a été divisée par deux, de 40 000 à 20 000 tonnes. Les raisons sont connues (lire par ailleurs). Le souci des apiculteurs est plus de produire que de vendre, d'autant que la consommation en France progresse légèrement.

Le volet nutrition-santé continue de tirer vers le haut les ventes de miel et de gelée royale. Les biscuits ont toujours leurs adeptes, les savons ou shampoings au miel sont légions.

Le mode d'achat évolue légèrement. « Les producteurs vendaient autrefois 60% de la récolte en direct. Aujourd'hui on est plus proche des 50% », re-

marque Daniel Villeneuve, ex-vice-président du syndicat des conditionneurs de miel. La GMS et les magasins spécialisés dominent le réseau des distributeurs.

Le recul de la production nationale laisse la place à des miels d'importation, souvent complémentaires. « On trouve des produits d'Espagne ou d'Italie, des miels que l'on ne connaît pas en France : miels d'orangers, de citronniers, d'eucalyptus », remarque Gabriel Perroneau de la société Apidis (Dijon). L'Argentine, la Belgique et les pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Roumanie) complètent le tableau des principaux importateurs.

